



Commune de Gluiras

Conseil Municipal ordinaire du 06 mars 2020

Membres en exercice : 10, Présents : 10, Excusés : 0 Absent : 0

Le 06 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier en date du 03 mars 2020, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes BEUDOT Elisabeth, CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël et TAULEIGNE Marc.

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Elisabeth BEUDOT est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20200603-1001 – Compte administratif budget général 2019

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de l'exécution budgétaire de l'exercice 2019. Il souligne que les dépenses sont maîtrisées, cependant l'évolution de certains chapitres nécessite quelques explications.

Ainsi, les dépenses concernant la maintenance de la voirie (rebouchage des trous) passent de la section d'investissement à celle de fonctionnement. De fait le poste « **charge à caractère général** » est en augmentation de 20 000 € par rapport à sa budgétisation initiale. Ces dépenses restent cependant éligibles au FCTVA (récupération de la TVA). En investissement, l'année aura été principalement marquée par la réhabilitation de la Maison Mercier et l'achèvement de la résidence Paul Serre. Ces deux réalisations sont désormais occupées.

Après avoir détaillé l'ensemble des postes et répondu aux questions monsieur le maire quitte la salle afin que les conseillers votent ce compte administratif 2019.

Monsieur FOUGIER Sébastien, premier adjoint, prend la parole et procède au vote du compte administratif.

Compte administratif 2019

Budget de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Réalisé 2019	Chapitre	Réalisé 2019
011 Charges à caractère général	133 280,62	013 Atténuation de charges	15 367,04
012 Charges de personnel & frais assimilés	156 642,54	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	29 516,11
014 Atténuation de produits	0,00	73 Impôts & taxes	206 001,99
65 Autres charges de gestion courante	35 440,62	74 Dotations, participations & subventions	177 345,23
66 Charges financières	29 009,13	75 Autres produits de gestion courante	79 559,20
67 Charges exceptionnelles	1 252,68	76 Produits financiers	17,67
022 Dépenses imprévues	0,00	77 Produits exceptionnels	7 785,21
023 Virement à la section d'investissement	0,00		
042 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	420,60	042 Opérations d'ordre (travaux en régie)	13 799,87
002 Déficit de fonctionnement 2018	0,00	002 Excédent de fonctionnement 2018	105 165,77
Totales dépenses	356 046,19	Total recettes	634 558,09

Résultat de fonctionnement EXCEDENT 278 511,90



Budget d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Réalisé 2019	Chapitre	Réalisé 2019
20 Immobilisations incorporelles	4 176,23	13 Subventions d'investissement	200 043,40
21 Immobilisations corporelles	174 979,49	16 Emprunts & dettes assimilées	135 027,50
23 Immobilisations en-cours	148 416,75	21 Immobilisations corporelles	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	10 Dotations fonds divers	209 782,16
16 Emprunts & dettes assimilées	330 885,23	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	420,60
040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	13 799,87	041 Opérations patrimoniales	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	024 Produits de cessions	0,00
001 Déficit d'investissement 2018	4 995,24	001 Excédent d'investissement 2018	0,00
Totales dépenses	677 252,81	Total recettes	545 273,66

Résultat d'investissement DEFICIT

-131 979,15

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents le compte administratif 2019 du budget principal.

Délibération 20200603-1002 – Compte de gestion budget général 2019

Monsieur le Maire atteste que le compte de gestion présenté par le comptable public de la trésorerie de Privas est en tout point identique au compte administratif (documents envoyés aux conseillers avec la convocation).

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget principal

Délibération 20200603-1003 – Intégration des résultats Ccas au budget 2019

Suite à la décision du conseil municipal (Délibération 20190920-1007 du 20 septembre 2019) d'intégrer le budget du CCAS au budget principal, le conseil doit délibérer pour affecter les résultats de l'exercice 2019 au budget principal 2020.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'intégration des résultats 2019 du budget CCAS au budget principal.

Délibération 20200603-1004 – Intégration des résultats Aep au budget 2019

Conformément à la loi NOTRe, à compter du 1^{er} janvier 2020, le budget Aep est transféré à la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche (Capca). A ce titre les résultats du budget Aep 2019, constatés et validés lors du vote du CA de ce budget en séance du conseil du 13 février 2020, doivent être intégrés à ceux réalisés par le budget principal.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'intégration des résultats du budget Aep au budget principal.



Délibération 20200603-1005 – Affectation des résultats du budget principal avec prise en compte des résultats des budgets Ccas & Aep au titre de 2019

Monsieur le maire détaille l'impact du regroupement des résultats des deux budgets annexes à ceux du budget principal. Le tableau ci-dessous résume la situation et présente les résultats globaux ainsi que leur affectation soumise au vote du conseil :

Détermination des résultats budget CCAS 2019

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)		1 220,07
Opérations exercice	15 694,63	20 153,07
Totaux	15 694,63	21 373,07
Résultat de clôture	0,00	5 678,44

LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)	9 111,14	
Opérations exercice	4 529,32	2 506,14
Totaux	13 640,46	2 506,14
Résultat de clôture	11 134,32	0,00

LIBELLES	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)	9 111,14	1 220,07
Opérations exercice	20 223,95	22 659,14
Totaux	29 335,09	23 879,21
Résultat de clôture		-5 455,88

Détermination des résultats budget Aep 2019

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)		35 937,56
Opérations exercice	97 700,13	117 773,13
Totaux	97 700,13	153 710,69
Résultat de clôture	0,00	56 010,56

LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)		18 166,52
Opérations exercice	145 873,95	109 810,59
Totaux	145 873,95	127 977,11
Résultat de clôture	17 896,84	0,00

LIBELLES	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)	0,00	54 104,08
Opérations exercice	243 574,08	227 583,72
Totaux	243 574,08	281 687,80
Résultat de clôture		38 113,72

Détermination des résultats budget principal 2019

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)		105 165,77
Opérations exercice	356 046,19	527 592,32
Totaux	356 046,19	632 758,09
Résultat de clôture	0,00	276 711,90

LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)	4 995,24	
Opérations exercice	672 257,57	545 273,66
Totaux	677 252,81	545 273,66
Résultat de clôture	131 979,15	0,00

LIBELLES	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)	4 995,24	105 165,77
Opérations exercice	1 028 303,76	1 072 865,98
Totaux	1 033 299,00	1 178 031,75
Résultat de clôture		144 732,75

Détermination des résultats multi-budgets 2019

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)	0,00	105 165,77
Opérations exercice	356 046,19	527 592,32
Totaux	356 046,19	632 758,09
Résultat de clôture	0,00	276 711,90
Incorporation budget annexe Ccas	0,00	5 678,44
Incorporation budget annexe Aep	0,00	56 010,56
Résultat de clôture multi-budgets	0,00	338 400,90

LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)	4 995,24	0,00
Opérations exercice	672 257,57	545 273,66
Totaux	677 252,81	545 273,66
Résultat de clôture	131 979,15	0,00
Incorporation budget annexe Ccas	11 134,32	0,00
Incorporation budget annexe Aep	17 896,84	0,00
Résultat de clôture multi-budgets	161 010,31	0,00

LIBELLES	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)	4 995,24	105 165,77
Opérations exercice	1 028 303,76	1 072 865,98
Totaux	1 033 299,00	1 178 031,75
Résultat de clôture	0,00	144 732,75
Incorporation budget annexe Ccas	11 134,32	5 678,44
Incorporation budget annexe Aep	17 896,84	56 010,56
Résultat de clôture multi-budgets	29 031,16	206 421,75

Besoin de financement (I)	161 010,31	
Excédent de financement (I)	0,00	
Restes à réaliser	108 591,44	20 045,00
Besoin de financement total	249 556,75	
	249 556,75	Au compte 1068 recettes d'investissement du budget 2020
	88 844,15	Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté en recette sur 2020
	161 010,31	Au compte 001 Déficit d'investissement reporté en dépense 2020

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'intégration des résultats 2019 des budgets Ccas & Aep au budget général et l'affectation des résultats finals au budget primitif 2020.



Délibération 20200603-1006 – Vote des taux de la fiscalité locale pour 2020

Monsieur le maire rappelle l'engagement du conseil municipal, lors du vote des taux en 2019, à savoir qu'il n'y aurait plus aucune augmentation jusqu'à la fin du mandat. Les taux soumis au vote sont donc ceux de 2019, soit :

- Taxe d'habitation : 8.90%,
- Taxe sur le Foncier Bâti : 8.80%,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 46.89%

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition suivants : Taxe d'habitation : 8.90%, Taxe sur le Foncier Bâti : 8.80%, Taxe sur le Foncier Non Bâti : 46.89%.

Délibération 20200603-1007 – Budget primitif 2020

Budget général 2020

Budget de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Proposition 2020	Chapitre	Proposition 2020
011 Charges à caractère général	143 550,00	013 Atténuation de charges	14 028,00
012 Charges de personnel & frais assimilés	158 700,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	27 428,00
014 Atténuation de produits	0,00	73 Impôts & taxes	201 000,00
65 Autres charges de gestion courante	44 550,00	74 Dotations, participations & subventions	177 780,00
66 Charges financières	24 500,00	75 Autres produits de gestion courante	93 850,00
67 Charges exceptionnelles	56 010,56	76 Produits financiers	20,00
022 Dépenses imprévues	3 949,59	77 Produits exceptionnels	2 000,00
023 Virement à la section d'investissement	187 500,00	042 Opérations d'ordre (travaux en régie)	15 000,00
042 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	1 190,00		
002 Déficit de fonctionnement 2019	0,00	002 Excédent de fonctionnement 2019	88 844,15
Totales dépenses	619 950,15	Total recettes	619 950,15

Budget d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Proposition 2020	Chapitre	Proposition 2020
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00	13 Subventions d'investissement	53 396,00
21 Immobilisations corporelles	98 000,00	16 Emprunts & dettes assimilées	1 000,00
23 Immobilisations en-cours	128 591,44	21 Immobilisations corporelles	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	10 Dotations fonds divers	300 556,75
16 Emprunts & dettes assimilées	138 342,96	021 Virement de la section de fonctionnement	187 500,00
020 Dépenses imprévues	1 698,04	040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	1 190,00
040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	15 000,00	041 Opérations patrimoniales	10 344,01
041 Opérations patrimoniales	10 344,01	024 Produits de cessions	0,00
001 Déficit d'investissement 2019	161 010,31	001 Excédent d'investissement 2019	
Totales dépenses	553 986,76	Total recettes	553 986,76

Monsieur le maire explique que le budget de fonctionnement 2020 présente une augmentation conséquente au niveau des dépenses du fait de l'intégration des deux budgets annexes (Ccas & Aep). Ainsi, de nouvelles dépenses doivent être prises en compte : les activités du CCAS, les charges liées au service AEP (et refacturées à la CAPCA)... Ces dépenses seront compensées par de nouvelles recettes inscrites au budget général. Principalement, cela concerne les loyers des deux logements de l'ancienne de la Cure et la participation CAPCA pour la mise à disposition des employés communaux au service AEP, mais aussi les recettes du CCAS (location SDF, dons, participations au bulletin communal...).



Par ailleurs monsieur le maire rappelle que la **loi « engagement proximité »** prévoit une augmentation de 50% de l'indemnité des élus des communes de moins de 500 habitants, laquelle doit obligatoirement inscrite au budget. Libre au futur maire et aux futurs adjoint, de ne pas exiger leur indemnité maximale. Il sera donc inscrit au budget 2020 une augmentation de 9 000 € du poste indemnité des élus. La « générosité » de l'Etat à travers cette loi n'est malheureusement que très partiellement couverte par une augmentation de la dotation afférente qui ne progressera que de 1 500 €.

Enfin comme prévu dans le débat d'orientation budgétaire, aucun emprunt n'est inscrit au budget 2020 afin d'amorcer le désendettement de la commune. Les projets inscrits en investissement ne se réaliseront que sur la base de l'autofinancement disponible et si les subventions sollicitées sont au niveau attendu.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget principal.

Délibération 20200603-1008 –Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire expose la situation financière de la commune : entre le solde de la chaufferie (128 000 €) restant à verser au SDE 07 maître d'ouvrage délégué, et le reversement éventuel, à la Capca, du résultat excédentaire du budget Aep (38 000 €), la trésorerie disponible ne nous permettrait pas d'attendre le versement des 20 000 € de la subvention d'Etat relative à la maison Mercier ainsi que les 50 000 € du FCTVA 2020. Il convient donc de renouveler la ligne de trésorerie interactive (LTI).

Les caractéristiques de l'offre de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sont les suivantes :

Montant de 100 000 €, durée 1 an à compter du 1^{er} avril 2020, taux €STR + marge 1.80 %, paiement des intérêts chaque mois civil par débit d'office, frais de dossier 200 € prélevés en une seule fois, commission de non utilisation 0.20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Le taux €STR étant un nouvel indice de référence, calculé par la BCE et qui remplace le taux Eonia (il est négatif depuis plus d'un an et dans ce cas, réputé égal à zéro)

Vote à l'unanimité pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €, auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, à compter du 1^{er} avril 2020.

Délibération 20200603-1009 – Sde07 Regroupement d'achat d'électricité

Le SDE07, propose aux communes qui souhaitent adhérer, un groupement d'achat d'électricité permettant d'en négocier le tarif. Au vu des différentes prestations déjà remarquablement assurées par le SDE 07 au nom de la commune (gestion de l'éclairage public, récupération et redistribution certificats d'économies d'énergie, participation à l'extension des réseaux d'électricité...), nous ne pouvons qu'adhérer à cette nouvelle offre. La participation annuelle aux frais de gestion de ce groupement d'achat serait de 400 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention entre la commune et le SDE07 pour l'adhésion au groupement d'achat d'électricité.

Délibération 20200603-1010 –Création d'une commission communale d'actions sociales

Compte tenu de l'intégration du CCAS dans le budget général, le Conseil d'Administration du CCAS est dissout. Monsieur le maire propose la mise en place d'une commission communale d'action sociale sur les mêmes



bases que pour le centre communal d'action sociale c'est-à-dire que cette commission, sous la présidence du maire comporterait autant de membres élus du conseil municipal que de personnes extérieures.

L'objet de cette commission communale d'action sociale serait de reprendre les diverses attributions du CCAS et en particulier les animations récurrentes telles que : le 14 juillet, les soirées théâtre, la soirée choucroute et les festivités de Noël (repas des seniors et arbre de Noël).

Le conseil municipal à l'unanimité vote la création d'une commission communale d'action sociale.

Délibération 20200603-1011 – Associations - Demandes de subvention

Le Comité des Fêtes présente une demande subvention exceptionnelle de 200 €, sur la base d'un budget prévisionnel de 565 €, pour la manifestation « Dis-moi 10 mots » et « la fête du court métrage » qui est programmée le samedi 28 mars. Monsieur le maire souligne l'intérêt de cette manifestation culturelle à laquelle participent, entre autres, les enfants de l'école. Certains élus trouvent la contribution demandée un peu excessive au regard du rayonnement de la manifestation. La demande est soumise au vote.

Le conseil municipal vote à 4 voix pour (dont celle du maire), 4 voix contre et 2 abstentions. La voix du maire étant prépondérante, la subvention exceptionnelle de 200€ est attribuée au Comité Des Fêtes pour l'organisation de la manifestation « Dis-moi dix mots » et « Fête du court métrage ».

L'association Le Don du Sang de la Vallée de l'Eyrieux, demande comme chaque année une participation de la commune pour son fonctionnement et sa communication. Les membres du conseil municipal décident renouveler la contribution au titre de la subvention de fonctionnement pour un montant de 100€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le versement d'une subvention de 100€ au titre du fonctionnement pour l'association des donneurs de sang de la vallée de l'Eyrieux.

Informations diverses :

Urbanisme :

- **PC 007 096 19 B0011** PC accordé à monsieur Gildas Courthial et madame Lemaire Juliette pour la construction d'une maison d'habitation au village.
- **DP 007 096 19 B0014** accordée à madame Laurent Marie-Pierre pour l'agrandissement de fenêtres et la réfection de balcons à Giffon.

Utilisation SDF : monsieur le maire a donné son accord de principe pour l'utilisation de la salle des fêtes par l'association ULTR'ARDECHE, dans le cadre de l'Ultra Trail, les 30-31 mai 2020.

Aucune remarque n'étant émise concernant cet accord de principe, la réservation sera donc confirmée pour cette manifestation.

Fin du conseil municipal à 22h15

